



République Française

**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION
DE FONCTION(S) ET DE SIGNATURE
AU 4^e ADJOINT
Monsieur Franck PARDILLOS
L'enfance, la jeunesse et à l'activité physique
accessible pour tous**

Le Maire de la Commune de Lion-sur-Mer,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Franck PARDILLOS en qualité de quatrième adjoint au maire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et afin de permettre une parfaite continuité du service public, il convient que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire ;

ARRETE

Article 1er

Délégations de fonctions et de signature est donnée à Monsieur Franck PARDILLOS, 4^e Adjoint, dans les domaines suivants :

Pilotage des politiques en faveur de l'enfance : articulation avec les écoles, périscolaire, temps du midi, centre de loisirs, projets éducatifs locaux.

Élaboration d'une politique en faveur de la jeunesse : animations jeunesse, actions citoyennes, soutien aux projets portés par les jeunes, dispositifs type chantiers jeunes, "argent de poche", espaces d'expression.

Coordination avec les établissements scolaires, collèges/lycées, structures jeunesse pour des projets communs.

Mise en place d'instances de participation des jeunes (conseil municipal des jeunes, juniors associations, groupes de travail thématiques).

Veille sur les questions de prévention (addictions, harcèlement, discriminations, sécurité aux abords des écoles et lieux de rassemblement) en lien avec les partenaires compétents.

Pilotage de la politique sportive : relations avec les clubs et associations sportives, gestion des créneaux d'utilisation des équipements, soutien aux manifestations sportives.

Développement des actions sport-santé et de l'accès à la pratique pour tous les publics.

Suivi des équipements sportifs : état, besoins de rénovation, projets de nouveaux aménagements, articulation avec les objectifs de santé (sport-santé, accessibilité des publics éloignés de la pratique).

Interlocuteur des associations œuvrant dans son périmètre dont instruction des demandes de subvention.

Article 2 :

La présente délégation est donnée sous la responsabilité et la surveillance de Madame le Maire à Monsieur Franck PARDILLOS et elle est révocable à tout moment.

La signature de Monsieur Franck PARDILLOS sur les actes pris dans le cadre de sa délégation de fonctions et de signature, devra être précédée de la mention : « Pour le Maire, par délégation ».

Monsieur Franck PARDILLOS rend compte, sans délai, à Madame le Maire de toutes les décisions prises et tous les actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature.

Article 3 :

L'intéressé a commencé effectivement à exercer ses fonctions le 27 mars.

Article 4 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados, Monsieur le Trésorier Municipal et l'intéressée.

Fait à Lion-sur-mer, le 27 mars 2026

Le Maire,
Magali SAINT



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20260327-ARR-27-3-26-7-AI
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026